

DEVENIR ASSISTANT MATERNEL

Faut-il un agrément spécifique pour accueillir un enfant handicapé, ou présentant des troubles de santé?

Publié le : 29 juin 2020

Non



DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE

Place Pierre François

Gossin

55012 BAR LE DUC

Tél : 03 29 45 77 55